

COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 25 JANVIER 2025

EN VISIO-CONFERENCE

Etaient présents : Michèle BECQUEMIN, Jean François BOURDETTE, Jean Yves BOURGEOIS, Pascal BOUTROUE, Pierre CLARENS, Christian DERAPPE, Françoise DOUCHET, Alain FAUDOT, Serge JOSEPH, Patrick LARRIEU, Olivier MANGIN, Brigitte MARTIN, Joël MOLAC, Jean Mary MONTEAN, José RODRIGUES, Danielle TRARIEUX, Marie Christine VINCENT, Lydie LOEUILLOT

Etaient absents avec pouvoirs : Jean Marc ANCEAUX, Annie BRISSOT, Geneviève ESCALAIS, Alain MARCELOT, Christian MOYANO, Christian PLANTA, Fabrice POURADIER

✓ **Préparation de l'AG**

Validation des candidatures : 8 postes sont à pourvoir

4 personnes sont en situation de fin de mandat et renouvellent leur candidature : Michèle BECQUEMIN, Patrick LARRIEU, Christian PLANTA, Marie Christine VINCENT.

4 nouvelles candidatures : Najat ABOU EL ABAS (Sentiers 77), Françoise BENARD (Hors Circuit), René BOCCANFUSO (Rando Seine et Loing), Pascal PANOSETTI (UMS Pontault Combault).

Les fiches candidatures ont été adressées à chacun des membres en amont de la réunion :

les 8 candidatures sont validées par le CODIR et seront présentées en AG.

Tous les postes d'administrateurs seront ainsi pourvus, dans le respect de la parité, à l'exception du poste réservé au médecin, pour lequel il n'y a aucune candidature.

Olivier signale qu'il y a à Ozoir La Ferrière un cabinet médical au sein duquel plusieurs médecins écrivent des articles dans le magazine « Rando Santé », et propose d'entrer en contact avec le médecin Fédéral, et de contacter ensuite ces médecins.

Pierre Clarens habitant Ozoir-la-Ferrière et Jean-Mary Montéan, référent Rando Santé accompagneront Olivier pour rencontrer ces médecins.

Patrick demande ce que l'on attend du médecin au sein du Comité : son rôle est de promouvoir et valider les pratiques, notamment la Rando Santé.

Le vote des administrateurs du Codir du CODERANDO77

Il se fera par voie électronique, comme l'année précédente, avec la société V8TE pour un coût de 240€ TTC + 75€ HT pour l'assistance en ligne pendant le vote en cas de problème.

Le Comité Directeur suivant l'AG élira le président et sur proposition de celui-ci le Codir élira les membres du Bureau chargé de l'administration et de la gestion courante du Comité.

La date du CODIR est fixée au 8 mars, Alain envisage de l'organiser un séminaire sur 2 jours au centre CAP FRANCE d'Armeau dans l'Yonne.

Certains membres ne sont pas disponibles ce week-end, Alain regarde quelles sont les possibilités.

Désignation du maître du Temps lors de AG : Patrick LARRIEU accepte de remplir ce rôle.

Bilan des activités 2024 : Alain souhaite que chaque président / responsable de commission présente son activité et propose de préparer des slides pour cette présentation.

Désignation des représentants du Comité porteurs de voix à l'AG Fédérale du 3 avril 2025

- ✓ Pierre CLARENS titulaire porteur de voix
- ✓ Olivier MANGIN suppléant.

Désignation des représentants des membres titulaires à l'AG Régionale du 6 mars 2025 :

- ✓ Patrick LARRIEU titulaire porteur de voix
- ✓ Alain FAUDOT suppléant ⇒ suite mail d'Olivier, il ne pourra être présent en raison d'un Codir Fédéral le même jour.

➤ **Point sur la Rando des Trois Châteaux**

Elle aura finalement lieu **le dimanche 27 avril**, une première réunion ayant eu lieu cette semaine. Il n'y aura que 6 parcours au lieu de 7, le 18km qui passait par le Château de Blandy sera supprimé, le passage par le château étant impossible.

A Bombon le circuit sera de 21km au lieu de 25km, quelques modifications seront apportées au circuit marche nordique de 14km, et ce seront les mêmes départs et les mêmes arrivées.

Des réunions vont être organisées par le département avec les mairies concernées, et mardi 28/01/2025, Jean François organise une réunion au CDOS de Melun pour « recruter » les bénévoles.

Patrick voit avec Lydie pour les demandes d'autorisation avec l'ONF et la Préfecture.

Les parcours seront publiés sur « Ma Rando ». Lydie demande si les points d'intérêt figureront sur « ma Rando ». Patrick rentrera ceux qui lui ont été communiqués, en reprenant les parcours 2024.

Le stand du CODERANDO77 sera au même endroit, il y aura en plus un stand départemental « Sport et Santé ».

Lydie demande si l'on peut accepter cette année les stands du département : ils sont montés et démontés par le département, et en cas de vent ils sont bien arrimés, ce qui peut éviter un incident comme en 2024, où le stand s'est envolé en blessant Elsa. De plus avec un stand du département on est sûr d'avoir les tables et les chaises.

Patrick va en faire la demande au département lors de la prochaine réunion.

Alain annonce que l'équivalent Nord des Trois Châteaux, « La Rando Nature et Citadine » sera annulée cette année, dans le cadre des restrictions budgétaires.

➤ **Point sur le débrief Provins Lumières 2024**

La réunion de débriefing « Provins Lumières » a eu lieu le 23/01/2025 à l'OT Provins, en présence d'Alain, Marie Christine et Lydie. Contrairement à la réunion d'octobre qui s'était déroulée dans un climat de tension et de remise en cause du fonctionnement de l'évènement, Mme MARCHAL (directrice de l'OT Provins Tourisme) a exprimé, suite à la question d'Alain, sa satisfaction quant au

déroulement de la journée du 7 décembre dernier, de son organisation maîtrisée et du nombre de personnes accueillies dont beaucoup se sont arrêtés à la boutique.

Toutefois, le sujet de la facturation restait un point épineux, Mme MARCHAL ne voulant pas entendre parler des accords avec son prédécesseur, en termes de répartition des responsabilités, et de refacturation.

La facture 2024 sera donc refaite sur la base de 700 participants maximum pour l'OT, soit environ 200€ de moins que la facturation initiale.

En revanche Alain a proposé :

- L'établissement d'une convention tripartite CODERANDO77, OT et Mairie dans laquelle le CODERANDO reste organisateur, OT et Mairie étant « prestataires de services (mise à disposition des locaux, du matériel, du personnel mairie)
- La mise en place d'une demande de participation de l'ordre de 5€ par personne (pour limiter le nombre important d'inscrits qui ne viennent pas, environ 500 personnes cette année.) Les inscriptions et les encaissements seront pris par le CODERANDO, via Hello Asso, il n'y aura plus de refacturation à l'OT.

Dans ce dernier cas, se pose le problème du maintien ou pas des transports en cars pour les adhérents, sachant que 50% environ du nombre total d'adhérents participants se déplace en covoiturage : sujet à réfléchir.

Danielle craint que s'il y a suppression des cars, il y ait moins de participants.

Pour rappel la rando « nos sentiers au clair de Lune » organisée par l'OT Pays de Nemours à Nemours le même jour a rassemblé 980 participants avec une participation à 8€ par personne.

A ce sujet Lydie signale qu'elle a eu un contact avec l'OT de Nemours demandant si, pour l'organisation de cette manifestation, une collaboration avec le CODERANDO était possible avec l'appui du club de Michèle, les Randonneurs de la Vallée de Loing.

➤ **Point sur la communication**

Après échange avec Christian MOYANO, Alain propose de ne pas continuer avec la presse écrite et le site web actu.fr. Le coût de ces publications représente un investissement important, par rapport aux retours que l'on a.

Il serait préférable de se recentrer sur le site internet et les réseaux sociaux en :

- améliorant le site internet, notamment à l'occasion du nouveau site internet qui est en cours d'élaboration par Rémi.
- améliorant la page Facebook « *J'veux randonner dans le 77* » et la page Facebook du Comité « *J'aime la randonnée en Seine-et-Marne* »
- voir un compte Instagram

Patrick suggère de prendre contact avec les communicants des départements voisins.

Après échanges le Comité donne son accord pour l'abandon des publications dans la presse papier et sur le site actu.fr

➤ Boîtes mails Fédérales

Lydie signale que les adresses mails fédérales attribuées aux membres du CODIR ne sont pas toutes utilisées, ce qui représente un risque de facturation Microsoft si trop d'adresses restent inutilisées.

Patrick signale que le nombre d'attribution de boîtes est effectivement limité, et qu'il n'y a plus à ce jour suffisamment de boîtes au niveau de la FFR, notamment pour le service Formation.

Olivier confirme que si une boîte mail n'est pas utilisée, il faut la rendre.

Le fait d'avoir une adresse mail en « ffrandonnée » peut être un outil fédérateur, renforçant un sentiment d'appartenance.

Lydie se charge de répertorier les adresses mails non utilisées pour les supprimer, et de faire une demande pour créer une boîte mail fédérale personnelle pour : Michèle BECQUEMIN, contact édition "publiweb », Jean-Mary Montéan, référent Rando Santé.

➤ Questions diverses

- ✓ Bénévolat et cadeaux : Serge se fait le porte-parole de plusieurs personnes qui ont trouvé anormal que certains bénévoles se voient attribuer des récompenses à titre individuel, sur une décision prise en réunion de Bureau et non validée par le Comité Directeur.

Marie-Christine précise que Serge fait référence à Provins Lumières : depuis la première année, Frédéric a souhaité qu'après l'évènement un pot de remerciement soit offert à l'ensemble des bénévoles, et qu'un cadeau soit plus particulièrement fait à JC Doublet (après accord du bureau), pour tout le travail accompli pour la préparation du vin chaud et du chocolat chaud. Ce cadeau lui était remis lors du pot des bénévoles sur site. Cette année, du fait du départ de Frédéric, il lui a été remis lors du repas de fin d'année en décembre (il s'agit d'un coffret box à 89 €).

Marie Christine fait également remarquer que, sans Jean Claude et ses réseaux de connaissances, nous ne disposerions pas du matériel suffisant pour les préparations et que par ailleurs la préparation du vin chaud et du chocolat chaud pour 1200 personnes représente un énorme travail en amont, sur place, et après. Sans Jean Claude, Provins Lumières ne serait pas possible, sauf à faire appel à un traiteur, beaucoup plus onéreux.

Serge ne remet pas en cause les marques de reconnaissance collectives, mais trouve « dangereux » les cadeaux à titre individuel.

Il est rappelé le Règlement Intérieur qui autorise le Bureau à engager une dépense d'un montant maximum de 500 € sans solliciter l'accord préalable du Comité Directeur.

Un débat est engagé sur le bénévolat, sur la nécessité de reconnaissance et la forme qu'elle doit prendre, débat qui pourrait être repris à l'occasion du séminaire annoncé par Alain.

Il faut définir des règles au niveau du Comité, mais se garder la liberté de faire un remerciement particulier en cas d'action remarquable, sur décision du Président.

Patrick propose de se prononcer sur :

- Garder le remerciement individuel pour des actions hors du commun, en toute transparence et avec communication au Comité
- Garder les remerciements collectifs

1 abstention ; 1 voix contre

Cette proposition est adoptée.

✓ Validation des comptes pour l'AG

Olivier signale que lors du dernier CODIR le budget prévisionnel a été validé mais que les comptes 2024 n'étaient pas définitifs puisqu'arrêtés au 30/11/24. Il propose de terminer les comptes avec Geneviève et de les adresser pour validation aux membres du CODIR avant le 5 février, les comptes devant être envoyés aux présidents de club pour l'AG avant le 07/02/2025.

Par rapport au bilan d'activité 2024 et actions 2025, Alain réprecise que chaque Président de commission présente son activité. Olivier souhaite le bilan et les prévisions pour 2025.

Alain donne une info du département : diminution de 10% de la subvention PDIPR

✓ Activité longe-côte

Il a été envisagé de créer une action pour justifier la subvention accordée, mais il n'y a pas encore eu de validation par rapport au plan d'eau. Ce pourrait être une journée découverte du longe côte en Ile e France : date, lieu et modalité sont à déterminer, Olivier doit voir avec les clubs du Nord.

On pourrait justifier auprès de la Fédé que l'action est relancée.

✓ Autres possibilités de produits

Olivier pense que l'on pourrait relancer le système des 2h d'activités en plus dans les collèges si le dispositif est reconduit en 2025.

IDF Nature : le partenariat a été renouvelé pour 2025 avec l'organisation de 2 randos :

- 1 rando dans la forêt de Ferrière où est sollicité le club de Geneviève (club « Amitié Nature »).
- 1 rando en forêt de Rougeau où le club d'Olivier (« le mille patte Servonnais ») (qui devait effectuer cette rando l'année passée mais qui a dû annuler pour cause de météo non favorable) sera de nouveau sollicité

Les dates restent à déterminer (fin avril, début mai).

Alain a repris contact avec la SRIAS, il attend leur retour.

✓ Nouvelle note de frais

Christian signale que sur la nouvelle note de frais à remplir les noms des commissions n'apparaissent plus dans la partie basse de la feuille. Le formulaire sera rectifié et renvoyé.

✓ Evènements

La Rando Val de Seine aura lieu le 28 septembre.

La Rando Régionale du Comité Régional aura lieu le même jour à Fontainebleau (28/09/2025).

Alain annonce une rando avec le Secours Populaire à la Maison de la Nature le 15 juin, pour les 80 ans du Secours Populaire et qui pour l'occasion devrait s'investir dans la manifestation.

Un rando Challenge aura lieu à Paris le 25 Mai.

✓ Nombre d'adhérents

Danielle demande s'il y a plus ou moins d'adhérents sur cette saison.

Chiffres sur la saison 2024 / 2025 - chiffres arrêtés au 25/01/2025 –

- ✓ Nombre de licenciés : 5 624
- ✓ Nombre de Rando Pass : 45
- ✓ Nombre Pass découverte : 41 réparti comme suit :
 - Pass découverte journée : 19
 - Pass découverte semaine : 21
 - Pass découverte mois : 1

Chiffres sur la saison 2023 / 2024

- ✓ Nombre de licenciés : 5 899
- ✓ Nombre de Rando Pass : 115
- ✓ Nombre Pass découverte : 83 réparti comme suit :
 - Pass découverte journée : 28
 - Pass découverte semaine : 45
 - Pass découverte mois : 10

Lydie demande à chacun de vérifier son adresse mail sur le trombinoscope.

Alain annonce une réunion de tous les membres de la commission Sentiers et Itinéraires avant l'AG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.